



HOTEL LINDENHOF BRIENZ

BY CROSSWORLD AG

Conditions Générales de Vente

Hotel Lindenhof by Crossworld AG

Adresse de l'entreprise: Lindenhofweg 15, 3855 Brienz, Canton de Berne

Valable à partir du: 15 mars 2020

Les présentes Conditions Générales de Vente (« Accord ») régissent la réservation et l'utilisation des installations et des services de l'Hotel Lindenhof (« Hôtel »), exploité par Crossworld AG (« Exploitant »). En effectuant une réservation ou en utilisant les services de l'Hôtel, le client (« Client » ou « Vous ») accepte cet Accord.

1. Définitions

- 1.1 « **Hôtel** » désigne l'Hotel Lindenhof, y compris toutes les installations et services proposés, exploités par Crossworld AG.
- 1.2 « **Crossworld AG** » ou « Exploitant » désigne l'entité juridique responsable de la gestion et de l'exploitation de l'Hôtel.
- 1.3 « **Client** » désigne toute personne physique ou morale qui effectue une réservation ou utilise les installations ou les services de l'Hôtel.
- 1.4 « **Réservation** » désigne le contrat entre le client et l'exploitant concernant la fourniture d'hébergement et des services associés.

2. Réservation et Paiement

- 2.1 **Processus de réservation.** Les réservations peuvent être effectuées directement via le site Web de l'Hôtel, par téléphone ou par l'intermédiaire de prestataires tiers autorisés. Toutes les réservations sont soumises à la disponibilité et à la confirmation par l'exploitant.
- 2.2 **Conditions de paiement.** Lors de la réservation, une carte de crédit valide ou un autre moyen de paiement autorisé doit être fourni. Les conditions de paiement – y compris les éventuels acomptes ou paiements complets – seront communiquées lors du processus de réservation.
- 2.3 **Dépôt de garantie.** Lors de l'enregistrement ou avant l'arrivée, un dépôt de garantie de CHF 200.00 sera exigé. Ce dépôt sert de garantie pour d'éventuels dommages ou objets manquants dans la chambre. Si le client quitte la chambre en bon état, le dépôt sera remboursé dans les 7 jours ouvrables sur le compte indiqué.
- 2.4 **Devise.** Toutes les transactions sont effectuées dans la monnaie locale, sauf indication contraire.

3. Annulation et Remboursement

- 3.1 **Annulation par le client.** Les clients peuvent annuler leur réservation conformément aux délais et frais fixés lors de la réservation. Les remboursements éventuels seront effectués conformément aux conditions en vigueur à ce moment-là.
- 3.2 **Annulation par l'exploitant.**
L'exploitant se réserve le droit d'annuler des réservations pour des raisons telles que le surbooking, des réparations d'urgence ou des circonstances imprévues. Dans de tels cas, l'exploitant proposera un hébergement alternatif ou remboursera le montant total.

4. Enregistrement et Départ

- 4.1 **Enregistrement.** L'enregistrement commence à partir de 15h00, heure locale.
- 4.2 **Départ.** Le départ doit avoir lieu au plus tard à 11h00, heure locale, le jour du départ.
- 4.3 **Enregistrement anticipé / départ tardif.** Les demandes pour un enregistrement anticipé ou un départ tardif sont possibles, sous réserve de disponibilité, et peuvent entraîner des frais supplémentaires.
- 4.4 **Identification.** Tous les clients doivent présenter une pièce d'identité valide lors de l'enregistrement.

5. Comportement des Clients et Règlement Intérieur

5.1 **Comportement.** Les clients s'engagent à adopter un comportement respectueux et à respecter toutes les politiques de l'hôtel, les règles affichées et les lois locales applicables.

5.2 **Actions interdites.** Les activités telles que l'utilisation de substances illégales, le bruit excessif, le vandalisme ou tout comportement perturbateur sont strictement interdites. L'exploitant se réserve le droit d'exclure un client en cas de violation sans remboursement.

5.3 **Dommages et pertes.** Les clients sont responsables des dommages ou pertes subis par les installations de l'hôtel pendant leur séjour. Les frais de réparation ou de remplacement seront facturés au client.

6. Limitation de Responsabilité et Exonération

6.1 **Limitation de responsabilité.** Dans la mesure permise par la loi, ni l'hôtel ni Crossworld AG ne seront responsables des dommages indirects, accidentels ou consécutifs liés au séjour d'un client, y compris les blessures corporelles, la perte ou le vol de biens.

6.2 **Exonération de responsabilité.** L'exploitant ne garantit pas l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations fournies. Il est recommandé de vérifier toutes les informations de manière indépendante.

6.3 **Santé et sécurité.** La participation aux activités à l'hôtel se fait à vos propres risques. L'hôtel n'est pas responsable des blessures survenues sur les lieux, sauf en cas de négligence grave ou d'intention de la part de l'exploitant.

7. Protection des données

7.1 **Collecte et utilisation des données.** L'exploitant collecte et traite les données personnelles conformément aux lois sur la protection des données en vigueur, exclusivement pour la gestion des réservations et l'amélioration des services.

7.2 **Communication à des tiers.** Les données personnelles peuvent être transmises à des prestataires tiers autorisés, si cela est nécessaire à l'exécution de la réservation et à la prestation des services.

8. Force Majeure

8.1 **Événements de force majeure.** L'exploitant n'est pas responsable de l'inexécution de ses obligations en vertu de cet Accord si cette inexécution est due à des événements indépendants de sa volonté, tels que des catastrophes naturelles, des ordonnances des autorités ou d'autres urgences.

8.2 **Règlementations alternatives.** En cas d'événement de force majeure, l'exploitant peut, à sa discrétion, proposer un hébergement alternatif ou procéder à un remboursement.

9. Résolution des Conflits

9.1 **Droit applicable.** Cet Accord est régi par les lois du canton de Berne.

9.2 **Compétence juridictionnelle.** Tous les litiges découlant de ou liés à cet Accord seront exclusivement réglés devant les tribunaux du canton de Berne.

9.3 **Résolution alternative des conflits.** Les parties s'engagent à chercher d'abord un règlement amiable ou à recourir à la médiation avant d'engager des actions en justice.

10. Modifications

10.1 **Droit de modification.** L'exploitant se réserve le droit de modifier cet Accord à tout moment. Toute modification sera communiquée aux clients via le site Web de l'hôtel ou par e-mail. L'utilisation continue des services de l'hôtel après notification des modifications sera considérée comme une acceptation des conditions modifiées.

11. Règles de la piscine

11.1 **Champ d'application.** Ces règles de la piscine s'appliquent à la zone de baignade de l'Hotel Lindenhof et concernent tous les utilisateurs de la piscine.

11.2 **Horaires d'ouverture.** La piscine est ouverte tous les jours de 08h00 à 20h00.

11.3 **Hygiène.** Tous les clients doivent se doucher avant d'entrer dans la piscine.

11.4 **Désinfection.** Le chlore est utilisé comme désinfectant dans la piscine.

11.5 **Objets personnels.** L'exploitant n'assume aucune responsabilité pour les dommages, la destruction ou la perte d'objets apportés dans la zone de la piscine.

11.6 Suivi des instructions. Chaque client est tenu de suivre les instructions du personnel de la piscine.

11.7 Surveillance. L'hôtel et son personnel ne sont pas responsables de la surveillance des mineurs, des personnes ne sachant pas nager ou des personnes ayant des limitations physiques ou mentales. La surveillance relève exclusivement des parents ou des accompagnants autorisés.

11.8 Responsabilité. L'hôtel décline toute responsabilité pour les blessures ou dommages résultant du non-respect de ces règles de la piscine, du non-suivi des instructions du personnel, de la négligence des utilisateurs (y compris la faute partagée) ou des circonstances imprévisibles (y compris la force majeure ou l'intervention de tiers). Cette clause s'applique également aux autres installations (par exemple, le sauna).

11.9 Actes interdits. La consommation d'alcool ainsi que le tabagisme sont strictement interdites dans la zone de la piscine.

11.10 Sécurité des enfants. Les enfants de moins de 14 ans ne peuvent utiliser la piscine qu'en compagnie d'un parent ou d'une personne responsable, qui assume la pleine responsabilité de la surveillance.

11.11 Protection de la jeunesse. Les dispositions applicables en matière de protection de la jeunesse, notamment concernant l'alcool, le tabac et autres interdictions, doivent être respectées par tous les clients et leurs accompagnants légaux.

11.12 Propreté. Les clients doivent veiller à maintenir les plus hauts standards de propreté dans toute la zone de la piscine. De plus, les règles générales de baignade (par exemple, celles de la SLRG) doivent être respectées.

11.13 Santé. L'accès à la zone de la piscine est interdit aux personnes atteintes de maladies contagieuses.

11.14 Droits de la personnalité. Il est interdit de photographier ou de filmer des personnes sans leur consentement explicite.

11.15 Utilisation spécifique. Les installations et équipements de la piscine doivent être utilisés exclusivement à des fins prévues.

11.16 Obligation de signaler. Les accidents, urgences, vols ou réclamations doivent être immédiatement signalés au personnel compétent ou à la réception.

11.17 Plongée et sécurité. La plongée est strictement interdite. Il est interdit d'entrer dans la piscine par les côtés ou de pousser d'autres personnes. En raison du risque accru de glissade, il est recommandé de faire preuve de prudence ; il est conseillé de porter des chaussures de bain.

11.18 Location d'articles. Des peignoirs et des chaussons peuvent être loués à la réception au prix de CHF 10 par personne.

11.19 Premiers secours. Chaque client est tenu de fournir les premiers secours ou toute autre aide en cas d'urgence, dans la mesure du possible.

12. Règlement concernant les animaux domestiques

12.1 Généralités. Les animaux domestiques sont autorisés dans des zones spécifiques et nécessitent l'accord préalable de l'exploitant.

12.2 Autorisation et frais. L'introduction d'animaux domestiques nécessite une autorisation préalable de l'exploitant et peut entraîner des frais supplémentaires.

12.3 Responsabilité. Le client assume l'entière responsabilité du comportement de son animal et des dommages causés par l'animal aux installations de l'hôtel.

12.4 Conduite et hébergement. Les animaux doivent être tenus en laisse dans les espaces publics de l'hôtel ou être placés dans des contenants de transport appropriés.

12.5 Hygiène et respect. Le client doit s'assurer que son animal ne cause aucune gêne et que les déchets éventuels sont immédiatement éliminés. Toutes les réglementations locales concernant l'hygiène des animaux doivent être respectées.

12.6 Exclusion. L'exploitant se réserve le droit d'exclure certains animaux, en particulier ceux considérés comme agressifs ou jugés inappropriés.

Confirmation et consentement

En effectuant une réservation ou en utilisant les services de l'Hotel Lindenhof, le client confirme avoir lu, compris et accepté ces Conditions Générales de Vente.

